

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1

Version : 1

Date : 20/12/2006

Remplace la fiche : 0/0/0

## ENCRE EFFACABLE A SEC VELLEDA 1751

**BIC**

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT : ENCRE EFFACABLE A SEC VELLEDA 1751  
Utilisations recommandées : Encre  
FOURNISSEUR :  
Nom : SOCIETE BIC  
Adresse : 14, Rue Jeanne d'Asnières  
92611 CLICHY Cédex  
FRANCE  
Téléphone : + 33 01 45 19 52 00  
Télécopie : +33 01 45 19 52 99  
APPEL D'URGENCE : ORFILA (France) : +33 01 45 42 59 59

### 2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

PREPARATION :  
Nature chimique : Produit à base de : Ethanol & Propan-1-ol  
Composants présentant un danger :

Nom de la substance	Teneur	No CAS / No CE / No index	Symbole(s)	Phrase(s) R
<u>1-propanol</u>	: < 15 %	71-23-8 / 200-746-9 / 603-003-00-0	F Xi	11-41-67
<u>Ethanol</u>	: < 80 %	64-17-5 / 200-578-6 / 603-002-00-5	F	11

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS :  
Effets néfastes sur la santé : Risque de lésions oculaires graves.  
Effets sur l'environnement : Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement, sous réserve de respecter les recommandations de la section 13 relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions réglementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer  
Dangers physiques et chimiques :  
- Incendie ou explosion : Liquide facilement inflammable  
Formation possible de mélanges vapeur-air inflammables ou explosifs  
Classification du produit : Selon la réglementation européenne, ce produit est classé comme :  
- FACILEMENT INFLAMMABLE  
- IRRITANT

### 4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air  
Consulter un médecin en cas d'irritation persistante  
Contact avec la peau : Laver à l'eau savonneuse  
En cas de rougeur ou irritation, consulter un médecin  
Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins)  
Consulter immédiatement un ophtalmologiste, même en l'absence de signes immédiats  
Ingestion : Faire boire de l'eau  
Consulter un médecin

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Mousse anti-alcool  
Poudres  
Dioxyde de carbone (CO2)  
Dangers spécifiques : Peut former des mélanges explosifs avec l'air  
Vapeurs plus denses que l'air; peuvent se déplacer au niveau du sol. Possibilité d'ignition à distance

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 2
	Version : 1
<b>ENCRE EFFACABLE A SEC VELLEDA 1751</b>	Date : 20/12/2006
	Remplace la fiche : 0/0/0
	<b>BIC</b>

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (suite)

	Sous l'action de la chaleur ou lors de la combustion : Dégagement possible de vapeurs toxiques
Méthodes particulières d'intervention :	Faire évacuer la zone dangereuse Refroidir à l'eau pulvérisée les capacités exposées à la chaleur Endiguer et contenir les fluides d'extinction Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté
Protection des intervenants :	Appareil de protection respiratoire isolant autonome Protection standard

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :	Eviter le contact avec la peau et les yeux Ne pas respirer les vapeurs Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Ne pas fumer Equipement de protection : - équipement complet de protection - appareil de protection respiratoire
	En cas de déversement important : Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées Au moyen d'un outillage antidéflagrant, obturer la fuite dès que possible Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts (risque d'explosion). Ventiler la zone de déversement
Précautions pour la protection de l'environnement :	Endiguer et contenir l'épandage Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières
Méthodes de nettoyage :	
- Neutralisation :	Absorber l'épandage avec : - une matière absorbante inerte - du sable ou de la terre
- Elimination :	Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### MANIPULATION

Mesures techniques :	Captation des vapeurs à leur point d'émission Utiliser un outillage ne produisant pas d'étincelles
Précautions à prendre :	Eviter le contact avec la peau et les yeux Eviter l'accumulation de charges électrostatiques Interdiction de fumer Ne pas surchauffer le produit

### STOCKAGE

Mesures techniques :	Le sol du dépôt doit être imperméable, incombustible et disposé de façon à constituer une cuvette, afin qu'en aucun cas, la totalité des liquides inflammables stockés ne puisse s'écouler à l'extérieur
Conditions de stockage :	
- Recommandées :	Stocker : - dans un endroit frais et sec - dans un endroit bien ventilé - le récipient bien fermé - à l'écart de toute source d'ignition - à l'écart de la chaleur
Matières incompatibles :	Matières inflammables ou combustibles Oxydants puissants Réducteurs puissants Métaux alcalins Métaux alcalino-terreux Aluminium Halogènes

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Version : 1

Date : 20/12/2006

## ENCRE EFFACABLE A SEC VELLEDA 1751

Remplace la fiche : 0/0/0

**BIC**

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

Matériaux d'emballage :

- Recommandés : Emballage d'origine

### 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : Assurer une bonne ventilation du poste de travail  
Capter les vapeurs à leur point d'émission

Valeurs limites d'exposition :

- France : Ethanol :  
VME : 1900 mg/m<sup>3</sup> (1000 ppm)  
VLE : 9500 mg/m<sup>3</sup> (5000 ppm)  
Propan-1-ol :  
VME : 500 mg/m<sup>3</sup> (200 ppm)

Equipements de protection individuelle :

- Protection respiratoire : En cas de libération de vapeurs :  
Filtre anti-aérosol type A  
- Protection des mains : Gants de protection en caoutchouc butyle  
( temps de rupture (min) : > 480)  
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité  
Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail  
Se laver les mains après toute manipulation

### 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Liquide  
Couleur : variable  
Odeur : d'alcool  
Températures caractéristiques :  
- Ebullition : 78 °C (760 mmHg)  
Caractéristiques d'inflammabilité :  
- Point d'éclair : 13 °C (coupe fermée)  
Pression de vapeur : 14.5 mmHg (20 °C)  
Masse volumique : 0.82 - 0.88 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)  
Solubilité :  
- dans l'eau : Soluble  
Vitesse d'évaporation : 11 (oxyde de diéthyle = 1)

### 10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi

Réactions dangereuses :

- Conditions à éviter : Chaleur, étincelles, flammes nues, source d'ignition  
- Matières à éviter :  
- matières inflammables ou combustibles  
- oxydants puissants  
- réducteurs puissants  
- métaux alcalins  
- métaux alcalino-terreux  
- aluminium  
- halogènes (fluor, chlore, brome, iode)  
- Produits de décomposition dangereux : Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère :  
Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>)  
Oxydes d'azote  
Divers fragments hydrocarbonés

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 4
	Version : 1
<b>ENCRE EFFACABLE A SEC VELLEDA 1751</b>	Date : 20/12/2006
	Remplace la fiche : 0/0/0
	<b>BIC</b>

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :	Ethanol : CL 50 inh. (rat) / 4h : 95.6 mg/l DL 50 po (rat) : 6200 mg/kg Propan-1-ol : CL 50 inh. (rat) / 4h : > 34 mg/l DL 50 po (rat) : 1870 mg/kg DL 50 pc (lapin) : 4000 mg/kg (données bibliographiques)
Symptômes aigus :	Ethanol : En cas d'ingestion : Nausées , Vomissement , Ivresse
Effets locaux :	Sévèrement irritant pour les yeux Risque de lésions oculaires graves

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

DEGRADABILITE :	Ethanol : 94 % (OECD 301) Propan-1-ol : 75 % (20 jours ) Facilement biodégradable
BIOACCUMULATION :	
Coefficient de partage n-Octanol/eau :	Ethanol : -0.31 (log POE) Propan-1-ol : 0.25 (log POE) (données bibliographiques) Non potentiellement bioaccumulable
ECOTOXICITE :	
Effets sur les organismes aquatiques :	Pas de données propres, le produit n'est pas considéré comme présentant un risque particulier pour l'environnement aquatique Ethanol : CE 50 (Daphnie : Daphnia magna) / 48h : 9268 mg/l CL 50 (Poisson : Leuciscus idus) / 48h : 8140 mg/l CL 50 (Poisson : Leuciscus idus) / 96 h : : 0.022 mg/l Propan-1-ol : CL 50 (Poisson : Pimephales promelas) / 96 h : 4480 mg/l CE 50 (Daphnie : Daphnia magna) / 48h : 3642 mg/l (données bibliographiques)

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

DECHETS DE PRODUIT :	
Destruction/Élimination :	Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables
EMBALLAGES SOUILLES :	
Destruction/Élimination :	Détruire en installation autorisée
REMARQUE :	L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :	
- No ONU	1210
Voies terrestres :	
- Rail/route (RID/ADR) :	Classe : 3 Code de classification : F1 Groupe d'emballage : II N° d'identification du danger : 33 Étiquetage : 3 Libellé : ENCRE D'IMPRIMERIE
Voie maritime (OMI/IMDG) :	Classe : 3

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 5
	Version : 1
<b>ENCRE EFFACABLE A SEC VELLEDA 1751</b>	Date : 20/12/2006
	Remplace la fiche : 0/0/0
	<b>BIC</b>

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)

Voie aérienne (OACI/IATA) :	Groupe d'emballage : II Fiche de sécurité (FS) : F-E, S-D Libellé : ENCRE D'IMPRIMERIE Etiquetage : 3 Classe : 3 Groupe d'emballage : II Etiquetage : Flammable liquid Libellé : PRINTING INK Avion Passagers : Instruction d'emballage : 305 Quantité : 5 L Avion Cargo : Instruction d'emballage : 307 Quantité : 60 L
REMARQUE :	Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale

#### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

ETIQUETAGE CE :	
- Symboles et indications de danger :	 
- Phrases R :	- FACILEMENT INFLAMMABLE (F) - IRRITANT (Xi) R11 : Facilement inflammable. R41 : Risque de lésions oculaires graves.
- Phrases S :	S2 : Conserver hors de portée des enfants. S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S39 : Porter un appareil de protection des yeux/du visage. S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer

#### 16. AUTRES INFORMATIONS

Restrictions d'emploi :	Ce produit ne doit pas être utilisé pour des applications autres que celles indiquées au § 1
Texte des phrases R des § 2 & 3 :	R11 : Facilement inflammable. R41 : Risque de lésions oculaires graves. R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Références bibliographiques :	Bureau Européen des substances Chimiques (ECB) INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) IUCLID (International Uniform Chemical Information Data Base) RTECS (Registry of Toxic effects of Chemical Substances) FDS des fournisseurs
Fiche de données de sécurité établie par :	LISAM SERVICES - TELEGIS 6 rue des Boucheries F-60400 NOYON www.telegis.com

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 6
	Version : 1
<b>ENCRE EFFACABLE A SEC VELLEDA 1751</b>	Date : 20/12/2006
	Remplace la fiche : 0/0/0
	<b>BIC</b>

## 2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS (suite)

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

**Fin du document**